

Le comité recommande qu'il lui soit permis de tenir ses séances à divers endroits.

M. Basford, du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie, présente le quatrième rapport dudit comité, dont voici le texte:

(Voir le fascicule 27 au sujet du rapport provisoire.)

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du 13 septembre 1966:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen:

Que le Sénat accepte que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, nommé pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit au consommateur, soit également chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent avoir contribué aux changements du coût de la vie au Canada ces derniers mois; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 22 novembre 1966:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*):

Que le troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada sur les prix, la productivité et l'emploi, novembre 1966, déposé au Sénat aujourd'hui soit déferé au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, du 20 décembre 1966:—

L'honorable sénateur Croll, du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie, présente le deuxième rapport de ce comité, comme il suit:

le LUNDI 19 décembre 1966.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie présente son deuxième rapport, comme il suit:

Le comité recommande qu'il soit autorisé à se transporter en divers endroits.

Le président conjoint,
DAVID A. CROLL.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que le rapport soit adopté des maintenant.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Croll, du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie, présente le troisième rapport de ce comité.